

Il faut sans doute remonter à 2002 et à la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle pour que le résultat du scrutin légitime si peu un projet et exprime autant le rejet que suscite l'extrême-droite.

Mais qu'avons-nous appris depuis 20 ans ?

Nos services publics ont été méthodiquement démantelés. Nos hôpitaux, nos écoles, nos collectivités sont saignées à blanc. Les inégalités n'ont fait que croître. Aujourd'hui se loger, se chauffer, se déplacer représentent autant de difficultés encore aggravées par l'inflation et par la dérégulation des marchés.

Chaque jour plus fracturé notre pays voit s'ancre la violence et le rejet de l'autre. Les thèses les plus répugnantes bénéficient de la complaisance de certaines chaînes d'information continue et du soutien de groupes financiers de premier plan. Elles ont conquis un tiers de l'électorat alors que la guerre qui déchire l'Ukraine nous montre pourtant à quoi mène l'exacerbation du nationalisme et du racisme.

Que faire dans ce débat confisqué où jamais ne peut se faire entendre l'aspiration populaire à vivre mieux, à vivre ensemble, à construire une société plus juste, plus égalitaire et plus humaine ?

Compter peut-être sur ce qui a fait de notre république ce qu'elle est : l'assemblée nationale. Elle doit absolument redevenir un lieu de débat, d'opposition et de contrôle, le lieu où s'élabore la loi. Dans cette optique les élections législatives seront cruciales. Cruciales pour que des hommes et des femmes à l'image de la population, engagés localement, puissent irriguer de leur vécu l'hémicycle et initier une politique de progrès social qui laisse loin derrière nous la brutalité du libéralisme et le cauchemar du nationalisme.

-Pierre Allard-

» TRIBUNE «

Un autre cimetière est possible

La majorité municipale parle toujours plus d'écologie, sans aucune cohérence avec la politique réellement menée... Esprit polémique ? Procès infondé ? Ni l'un, ni l'autre. Tout un chacun peut faire ce désolant constat en se rendant au cimetière.

En effet, environ 80 000 euros ont été dépensés pour bitumer les allées en ne conservant que de minuscules bandes de mélange terre-pierre sur les côtés. Une artificialisation qui correspond à une façon d'aménager qui relève du passé. Un aménagement qui s'apparente à celui des parkings, comme s'il était destiné à la circulation automobile ! Rien à voir avec un cimetière vert, lieu de sérénité et de déambulation pédestre.

Inspirons-nous de ce qui se fait ailleurs, à Niort par exemple, où le cimetière naturel de Souché a été réalisé depuis 2014 pour réduire l'empreinte écologique, relier le visiteur à la nature et prendre en compte de nouveaux modes d'inhumation.

C'est pourquoi, même si les investissements effectués au cimetière sont rattachés au budget général, notre groupe s'est opposé à l'adoption du budget « pompes funèbres » considérant que le service et le cadre proposés ne correspondent pas à ce que l'on souhaiterait faire. Espace de recueillement par essence, notre cimetière mérite une autre approche.

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97

Site internet : www.energie-citoyenne-saint-junien.fr

Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud.

LE CADEAU Médiathèque
DE BRIGITTE ET DE MARIE-FRANCE

Plus de 600 heures de travail, c'est ce que représente le magnifique cadeau que Brigitte Chaput et Marie-France Charles ont fait à la médiathèque à la fin du mois de mars : un raconte-tapis orné de 250 pièces, de personnages aux détails minutieux bien entendu mais aussi d'objets, d'animaux ou d'insectes... En bref, de tout ce qu'il faut pour que les bibliothécaires puissent conter pendant des heures.

Pour ce geste, Julia Sebbah, adjointe au maire en charge de la petite enfance a tenu à remercier tout particulièrement les deux femmes : « Au-delà de votre talent, c'est aussi votre générosité que je voudrais saluer aujourd'hui, puisque ce talent, vous avez fait le choix de le partager avec nous et

de l'offrir aux enfants de la commune. Ainsi, qu'ils participent à la Petite histoire, à l'Heure du conte ou au Conte au pied de l'écran, ils pourront tous bénéficier de ce cadeau.

Dans ces temps difficiles que nous vivons, loin de l'individualisme ou des clameurs guerrières, il faut souligner que c'est bien par le don partagé et par la solidarité que nous pourrions peut-être faire de ce monde un endroit dans lequel il fait bon vivre ensemble.

L'action municipale c'est aussi votre action, celle d'hommes et de femmes qui s'engagent pour le bien-être de tous » a-t-elle conclu avant que n'opère, pour la première fois, la magie des conteuses dans ce décor propice à toutes les féeries.



» AGENDA «

Retrouvez l'agenda complet et détaillé sur www.saint-junien.fr/agenda

Mardi 10 et jeudi 12 mai : Concert de la chorale du collège Paul-Langevin. Salle des congrès du Châtelard - 20h30.

Mercredi 11 mai : Conte au pied de l'écran. Ciné-Bourse - 15h.

Du vendredi 13 au dimanche 15 mai : L'écho des nagas, bourse aux figurines et exposition dédiée à la culture manga. Salle des fêtes et halle aux grains, à partir de 10h.

Samedi 14 mai* : Nebraska interprète Bruce Springsteen. L'Etoile bleue - 20h30.

Samedi 14 et dimanche 15 mai : Course de BMX. Piste de l'esplanade du Châtelard.

Lundi 16 mai* : Cinéma et débat autour du film *Marcher sur l'eau*. Ciné-bourse - 20h30.

Mardi 17 mai* : Pièce de théâtre *En vers et contre tout* par les élèves du collège Paul-Langevin. L'Etoile bleue - 20h30.

Mercredi 18 mai* : *L'arbre à paroles m'dit*, contes d'Afrique racontés, dessinés et mis en musique par le conteur Jean-Paul Gady, le dessinateur Ali Hamra et les élèves du conservatoire intercommunal de musique Jean-Ferrat. L'Etoile bleue - 15h.

Du mercredi 18 au samedi 28 mai* : Exposition de l'illustratrice *Csil*. Salle Laurentine-Teillet.

Samedi 21 mai : Salon *Faites des livres*. Salle des congrès du Châtelard.

Jeudi 26 mai : Fête artisanale et florale à La Fabrique. De 9h à 18h. Repas 25€ au 05 55 02 26 98.

Mardi 31 mai et jeudi 2 juin : Réunions de préparation à l'entrée à l'école maternelle. La Parenthèse du O - Mardi à 10h et jeudi à 18h.

Mercredi 1^{er} et jeudi 2 juin : L'heure du conte. Salle Laurentine-Teillet - Mercredi à 10h30 et 15h, jeudi à 10h30.

*dans le cadre du festival *Faites des livres*

LE P'TIT BONJOUR



Des noces d'or et de diamant

C'est une tradition bien ancrée que la pandémie n'aura pas réussi à éteindre. Le samedi 2 avril dernier, la municipalité a reçu, dans la salle du conseil de la mairie, neuf couples mariés en 1961 et en 1971 pour célébrer avec eux leurs noces de diamant ou d'or. L'occasion pour le maire, Pierre Allard, de se plonger dans le passé de la commune et de revenir sur les événements qui ont marqué ces deux années où l'essentiel de la politique municipale s'est concentré sur la construction ou l'extension de ses réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, de gaz ou de téléphone ; sur l'aide à la population et l'amélioration de l'habitat également. Un beau moment de partage, sans nostalgie, qui nous dit que le temps est toujours l'allié de celles et de ceux qui vont de l'avant.

ALLONS ENFANTS ...
Le conseil municipal d'enfants est en place

Après bien des difficultés liées à la crise sanitaire, le maire de Saint-Junien a présidé le 22 mars dernier, à la salle des congrès du Châtelard, la première séance du conseil municipal d'enfants (CME). Elus le 19 novembre dernier, les jeunes conseillers ont mené campagne « comme les grands », sur la base de programmes qui ont fait la part belle aux questions liées à l'environnement, à l'aménagement urbain et à la protection de la population, notamment en matière de sécurité routière.

Avant qu'ils ne débutent leurs travaux, Pierre Allard leur a dit son attachement à ce conseil et à tout ce que la jeunesse porte comme promesses d'avenir pour la commune : « En étant candidate ou candidat, vous avez sûrement, pour la première fois de votre vie, touché à la vie

démocratique. Parce que l'on n'est pas candidat contre quelqu'un mais pour quelque chose, vous avez, à votre manière, fait de la politique et je vous félicite pour votre succès » leur a-t-il dit.

Les élus ont ensuite pu ceindre leurs écharpes tricolores sous le regard attendri de leurs parents mais aussi, comme Inès, 11 ans, avec la conscience de la responsabilité qui est la leur désormais : « J'ai appris beaucoup de choses et je suis contente d'être avec mes copines. Nous avons proposé d'installer des bancs dans la cour de notre école et je voudrais aussi qu'il y ait plus de feux pour la circulation. » Faire pour tous et avec tous, dès le plus jeune âge, c'est bien cette belle définition de la démocratie que le CME met en pratique.



Le saviez-vous ?

Le conseil municipal d'enfants existe à Saint-Junien depuis 2002. Il compte 32 conseillers, le 33^e étant le maire de la commune. Les élus vont sélectionner, avec les trois conseillers municipaux qui les accompagnent, Laurence Chazelas, Noël Laurencier et Clément La Dune et un agent de la ville, Aurélie Rustem, les projets qu'ils souhaitent mettre en place. Ils poursuivront bien entendu les initiatives de leurs prédécesseurs, comme la journée de la courtoisie au volant, ils participeront aux cérémonies ainsi qu'aux animations du Carnaval et à la Teuf des jeunes. Leur première sortie a eu lieu le 13 avril, à 14h, aux serres municipales, pour un atelier de repotage des plantes mellifères qui seront offertes aux enfants des écoles lors de la journée de l'abeille le 25 mai.

PENSER LA VILLE

Les mobilités douces sont au coeur de l'aménagement urbain

Le développement des mobilités douces est une priorité de l'action municipale, comme le démontre la seconde phase de réalisation de la zone de rencontre du centre-ville qui va s'achever cette année. L'objectif : limiter la vitesse à 20km/h dans tout le coeur du centre-ville et mettre en place un nouvel ordre de priorité au niveau de la circulation faisant la part belle aux piétons et aux conducteurs de vélos ou de trottinettes. Initiée en 2016, et déjà étendue à l'hyper-centre, elle va désormais se déployer à l'ensemble des rues situées entre les boulevards soit sur 3 500m à terme. Rappelons également que 4 500m de voies cyclables ont déjà été réalisés, ce qui constituera environ 9 500m de circulation douce.

Les mobilités douces s'intègrent bien entendu au projet de la voie de liaison des Martines, avec la réalisation de 250m entre l'extrémité nord de la rue Auguste-Merle et la rue Nelson-Mandela. Cette année toujours, une nouvelle tranche de travaux ajoutera 400m de plus entre la rue Auguste-Merle et le rond-point du Pavillon.

Si la volonté de développer des mobilités alternatives se marque particulièrement dans les projets structurants que la municipalité met en place, elle est également présente dans le détail de toutes les réalisations. C'est ainsi que les réfections de trottoirs tentent au maximum d'intégrer cette donnée.

Enfin, l'E-Bike port, inauguré en début d'année au champ de foire s'intégrera parfaitement au dispositif, en permettant aux propriétaires de vélos ou de trottinettes de recharger les batteries de leurs véhicules, les conducteurs de voitures électriques n'étant pas oubliés.



VITE DIT

Relaxation pour les parents

Le vendredi, environ une fois par mois, de 18h30 à 21h, La Parenthèse propose des soirées de « bien-être » et de détente à destination des parents.

Au programme de cette belle initiative, qui inclut un apéritif dînatoire :

- Vendredi 15 avril, séance de lahochi : auto-soins et acupression avec *Les mains tendues*.

- Vendredi 20 mai, séance de découverte de la relaxation sonore avec les bols tibétains avec *Le bonheur en soi*.

- Vendredi 24 juin, séance d'initiation au yoga avec *Yogannabelle*.

Gratuit - Sur inscription auprès de La Parenthèse au 07 61 64 42 75 (venir en tenue confortable et apporter coussins et plaids).

Maisons fleuries

Le concours communal des maisons fleuries approche. Le jury se réunira le 1^{er} juillet. Les personnes qui souhaitent participer peuvent s'inscrire dans une ou plusieurs des catégories proposées. Les bulletins d'inscription sont disponibles à l'accueil et sur le site internet de la mairie. Ils devront être remplis et retournés à l'attention de Christophe Peyrouy, au service des parcs et jardin de la Ville, par courrier ou en les déposant à l'accueil de la mairie au plus tard le 30 juin.

Permanences InfoDroits

Un juriste de l'association InfoDroits assure une permanence juridique, le 1^{er} mardi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Maison du droit, 16 bis avenue Flaubert.

Jumelage

Le comité de jumelage organise un déplacement à Wendelstein, du 25 au 28 août, dans le cadre du 20^e anniversaire du jumelage entre la ville allemande Saint-Junien et Zukowo. Inscriptions avant le 30 mai. Plus de renseignements sur le site de la ville ou auprès de Claudine Rocher (06 07 42 45 27 ; rocher.claudine53@gmail.com).

Procurations

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochains. Pour ceux qui ne pourront se déplacer le jour du scrutin, vous pouvez dès à présent déposer une demande de procuration sur www.maprocuration.gouv.fr ou à la gendarmerie. Dans le premier cas, vous devrez néanmoins vous rendre à la gendarmerie afin de faire vérifier votre identité et valider votre procuration.

Pièces d'identité

N'attendez pas le dernier moment pour faire refaire une pièce d'identité ou un passeport. Le premier rendez-vous disponible se situe mi août (auquel il faut ajouter 6 semaines de délai de fabrication). Rdv au 05 55 43 06 84.

HOMMAGE

Jean Desroches est décédé

Avec Jean Desroches, c'est une figure de l'action municipale et du village de Glane qui disparaît. Son père, Lucien, était coiffeur et président de l'Union syndicale ouvrière, conseiller municipal, adjoint de Joseph Lasvergnas puis de Martial Pascaud.

Jean, né en 1926, prendra le relais de son père au niveau professionnel et poursuivra son action au sein du conseil municipal. En 1965, il est élu avec la toute jeune majorité dirigée par Roland Mazoin. Il co-préside alors la deuxième commission en charge des travaux avec André Démery. Il participe également à la commission des finances. Il sera réélu en tant qu'adjoint au maire en 1971 puis en 1977 où il assure la présidence de la commission de l'urbanisme, du logement et des bâtiments communaux.

De nouveau élu en 1983, il a la charge de la commission des bâtiments communaux. A la suite du scrutin de 1989, il devient deuxième adjoint au maire et préside la commission des travaux, des bâtiments communaux et du patrimoine.

Enfin, à l'issue du scrutin de 1995, en tant que doyen de l'assemblée, il préside le début de la première séance du conseil municipal qui élit Roland Mazoin maire de Saint-Junien pour la dernière fois.

Jean Desroches avait épousé Isabelle Jeanne Marie Menut en 1947.

LA COMMUNE

Le conseil municipal a voté le budget

À L'HEURE DES COMPTES

Malgré la baisse des dotations et la hausse des prix de l'énergie, l'équipe municipale a fait le choix de ne pas augmenter les impôts et de soutenir le monde associatif.

Chaque année, le vote du budget constitue un temps fort de la vie communale mais il a rarement pris place dans un contexte aussi difficile que celui que nous vivons actuellement. Pour cette raison, la majorité municipale a souhaité faire le point sur son action avec sérieux et réaffirmer ses priorités. Au plan des investissements réalisés, l'unité centrale de production alimentaire est en fonctionnement depuis plusieurs mois et le potager municipal est en cours de réalisation. Sa présence a déjà transformé le paysage de l'île de Chaillac, comme de nombreux promeneurs ont pu s'en rendre compte. Il n'est pas besoin de rappeler son importance cruciale en terme d'autonomie et de qualité de la restauration scolaire.

Des choix forts et assumés

Dans ce domaine du développement durable la municipalité poursuit son engagement en matière de lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les mobilités douces. Elle a également assuré des plantations d'arbres notamment dans le lotissement du Bois au bœuf en offrant aux propriétaires des arbres fruitiers locaux. D'autres actions de ce type sont à l'étude comme l'opération 1 permis de construire/1 arbre.

Enfin, elle a fait le choix, dans ce budget, de maintenir son soutien aux associations, comme elle s'y était engagée. Cela constitue l'une de ses priorités.

La hausse des énergies en question

Pour 2022, la commune ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, le budget est évidemment lourdement touché par l'augmentation des tarifs de l'électricité avec une hausse qui est estimée entre 300 et 400 000€. Une incertitude subsiste sur le prix du gaz dont la procédure en cours prévoit une augmentation de 80%.

Si la loi de finances 2022 entérine la fin de la politique dite du « quoi qu'il en coûte » et revient aux budgets nationaux précédents, il convient de noter que les communes n'en ont jamais bénéficié et que les charges ou les baisses de produits enregistrées en raison de la pandémie, n'ont été que très peu compensées.

Il faut également souligner que les largesses de l'Etat ont surtout bénéficié aux grandes entreprises... et que le gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale une hausse des bases imposables des valeurs locatives de 3.4%.

Cette hausse va inévitablement se retrouver

sur les feuilles d'impôt foncier avec une augmentation très sensible des impôts locaux. L'équipe municipale a fait le choix pour sa part de ne pas modifier les taux d'imposition.

Un budget à l'équilibre

Concernant le budget proprement dit, la section de fonctionnement s'équilibre à 18 669 041€. L'ensemble des recettes réelles se monte à 15 105 000€ ; elles sont relativement stables par rapport à l'encaissé 2021 (14 984 404€). Pour sa part, la section d'investissement 2022 s'équilibre à 5 855 646€.

Ce budget d'investissement est d'un niveau raisonnable parfaitement compatible avec les capacités d'épargne de la ville.

Les projets pour l'exercice en cours auront pour but de tendre majoritairement vers une amélioration des charges de fonctionnement et s'orienteront principalement vers des économies d'énergie, l'amélioration des conditions de travail des agents et du cadre de vie de la population. Protéger les habitants de Saint-Junien et leurs conditions de vie, c'est le choix que poursuit la municipalité dans cette période particulièrement incertaine et troublée.

